Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le 04/06/2026
ID : 074-200011773-20260602-BC_2026_0064-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DE L'ASSOCIATION INITIATIVE GENEVOIS

N° BC_2026_0064

Séance du : 2 juin 2026

Convocation du : 26 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY

Excusés :
Cristian GUERET, Nicolas TEREINS, Jean-Paul BOSLAND, Jean COMBETTE, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX

***

La plateforme d'initiative locale, INITIATIVE GENEVOIS (IG) anciennement GENEVOIS HAUT SAVOYARD INITIATIVE (G.H.S.I.), est une association de la Loi de 1901 et intervient depuis maintenant 20 ans en direction des créateurs/repreneurs d'entreprise. C'est un outil au service du développement économique territorial et l'association soutient financièrement les entrepreneurs sous forme de prêts d'honneur.

Ainsi, depuis sa création en 1997, INITIATIVE GENEVOIS (IG) a aidé à la création ou à la reprise de 344 entreprises sur le territoire de l'agglomération sous la forme de prêts d'honneur et d'autres dispositifs, participant au maintien ou à la création de 963 emplois.

Annemasse Agglo est adhérente de l'association (collège « COLLECTIVITES PUBLIQUES »). A ce titre, elle est représentée et dispose d'une voix à l'Assemblée Générale de l'association.

Il convient donc de désigner le représentant permanent d'Annemasse – Les Voirons Agglomération auprès de l'association INITIATIVE GENEVOIS. Un ou plusieurs suppléant(s) peuvent également être désignés.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de le pas procéder par scrutin secret.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER les représentants d'Annemasse – Les Voirons Agglomération auprès de l'association INITIATIVE GENEVOIS comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
1. Bernard BOCCARD	1. Amine MEHDI

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le 04/06/2026
ID : 074-200011773-20260602-BC_2026_0064-DE

	2. Coralie FERNEX

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 03/06/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.